

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en visioconférence, le **lundi 1^{er} juin 2020** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

144-06-20

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 3 juin 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Monsieur Éric Dubé, maire, présente son message sur la situation financière de la Ville, traitant entre autres du rapport financier 2019, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe, et ce, tel que prescrit par l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes.

145-06-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

146-06-20

SÉANCE ORDINAIRE DU 2020-05-04

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mai 2020.

ADOPTÉE

147-06-20

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-05-11

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2020.

ADOPTÉE

148-06-20

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-05-25

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2020.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2020

Étant donné que la séance du 4 mai 2020 se tenait à huis clos, aucune question n'a été soumise.

CORRESPONDANCE

- De l'équipe d'AddÉnergie, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 50,85 \$ représentant les revenus générés (du 1er octobre 2019 au 31 mars 2020) par les bornes de recharge électrique situées sur le territoire de la Ville.
- D'Ana Mattos, coordonnatrice en développement social, une correspondance concernant le projet de Jardins communautaires de la Ville ainsi que deux lettres de confirmation de partenaires financiers au projet : la MRC de Bonaventure via le développement rural et la MRC de Bonaventure via son Plan de communauté en développement social via les fonds de la Fondation Lucie André Chagnon.
- Du ministère des Affaires municipales, un état de dépôt au montant de 151 542 \$, représentant le montant du programme de péréquation versé pour l'année 2020.
- De M. Horacio Arruda, directeur national de santé publique, une correspondance accusant réception de celle de la Ville en regard de l'ouverture des centres commerciaux en région, indiquant que la date de la réouverture des aires communes intérieures de ces derniers n'a pas encore été annoncée et que dès que l'état de la situation de la pandémie le permettra les autorités de santé publique recommanderont leur réouverture.
- D'une citoyenne, un courriel concernant le boulevard Perron Ouest – Secteur chemin de la Plage, concernant l'augmentation de la circulation à pieds, en poussettes, à vélo et en véhicule dans ce secteur, et demandant à la Ville de prendre des mesures afin de minimiser les réels dangers dans ce secteur sans accotement sécuritaire.
- De la Commission de protection du territoire agricole :
 - . le compte rendu et l'orientation préliminaire de la demande déposée pour un agrandissement de terrain de camping, par 3060187 Canada inc., indiquant que, suite à l'étude du dossier, la Commission considère que cette demande devrait être autorisée partiellement sur une superficie de 1,82 hectare pour l'agrandissement d'un terrain de camping existant.
 - . le compte rendu et l'orientation préliminaire de la demande déposée pour la reconstruction d'un nouveau pont situé sur le 3e Rang Ouest par le ministère des Transports, qui souhaite acquérir de nouvelles emprises totalisant une superficie d'environ 834,1 mètres carrés. Suite à l'étude du dossier, la Commission considère que cette demande doit être autorisée.
- De Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conjointement avec Mme Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation, une correspondance concernant l'ouverture prochaine des camps de jour dans toutes les régions et confirmant l'accès sans frais aux infrastructures des établissements scolaires, et ce, pour l'ensemble de la période estivale.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de mai 2020.

149-06-20

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de deux cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-seize dollars et vingt-trois cents (235 696,23 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1138-20 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 438 000 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 8 760 \$. REMBOURSABLE EN 5 ANS - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT

La conseillère Madame Geneviève Braconnier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1138-20 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 438 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 8 760 \$, remboursable en 5 ans.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

150-06-20

SERVICE AMBULANCIER DE LA BAIE - NOMINATION DE REPRÉSENTANT MUNICIPAL

Considérant que le Service ambulancier a déposé une demande afin que le Conseil nomme un représentant au sein de leur conseil d'administration pour une période de 2 ans soit 2020-2021 et 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

De nommer Madame Pierrette Campbell à titre de représentante municipale au sein du conseil d'administration du Service ambulancier de la Baie, et ce, pour une période de 2 ans soit 2020-2021 et 2021-2022.

ADOPTÉE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MRC BONAVENTURE - PROGRAMME FONDS RÉGION ET RURALITÉ

151-06-20

PROJET DE RÉFECTION DU CAMP À JOS

Considérant que le Conseil municipal souhaite procéder à la réfection du Camp à Jos;

Considérant le programme d'aide financière Fonds Région et Ruralité de la MRC de Bonaventure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à déposer et signer tous les documents pertinents à une demande d'aide financière dans le programme Fonds Région et Ruralité de la MRC de Bonaventure, et ce, dans le cadre du projet de réfection du Camp à Jos.

ADOPTÉE

152-06-20

PROJET DE CONCEPTION ET DE PRODUCTION D'ENSEIGNES POUR LA RÉSERVE NATURELLE

Considérant que le Conseil municipal souhaite entreprendre des démarches pour procéder à l'installation d'enseignes pour indiquer aux usagers, entre autres, les sentiers Rotary pour la Réserve naturelle;

Considérant le programme d'aide financière Fonds Région et Ruralité de la MRC de Bonaventure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à déposer et signer tous les documents pertinents à une demande d'aide financière dans le programme Fonds Région et Ruralité de la MRC de Bonaventure, et ce, dans le cadre du projet conception et de production d'enseignes pour la Réserve naturelle

ADOPTÉE

URBANISME

153-06-20

RÈGLEMENT 1132-20 RÉGISSANT L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME QUANT À L'ÉMISSION DES PERMIS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 801-05 ET 1082-18 ET LEURS AMENDEMENTS - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement régissant l'administration des règlements d'urbanisme quant à l'émission des permis, portant le numéro 1132-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement régissant l'administration des règlements d'urbanisme quant à l'émission des permis et abrogeant les Règlements 801-05 et 1082-18, lequel est identifié sous le numéro 1132-20.

ADOPTÉE

154-06-20

RÈGLEMENT 1136-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 800-05 RÉGISSANT LA CONSTRUCTION - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement régissant la construction, portant le numéro 1136-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement 800-05 régissant la construction, lequel est identifié sous le numéro 1136-20.

ADOPTÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

155-06-20

212. BOULEVARD PERRON OUEST

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 212, boulevard Perron Ouest :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.5.3.1 afin de permettre la construction d'un cabanon de 2,43 mètres X 3,66 mètres dérogeant ainsi à l'article 5.5.3.1 du règlement de zonage. La superficie totale des bâtiments secondaires sera de 154 mètres carrés au lieu des 109,5 mètres carrés autorisés.

Considérant les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

Considérant qu'un avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 8 mai 2020;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

Considérant que, selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 212, boulevard Perron Ouest, soit acceptée telle que demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

156-06-20

153. ROUTE COCHRANE

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 153, route Cochrane :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 10.1 - Grille 58 afin d'autoriser une hauteur de bâtiment de 7,5 mètres plutôt que les 6,5 mètres exigés au Règlement de zonage 927-13 pour les résidences situées dans la zone Ea.26, la hauteur étant calculée selon les spécifications de l'article 14.9 du Règlement de zonage 927-13.

Considérant les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

Considérant qu'un avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 13 mai 2020;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

Considérant que, selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 153, route Cochrane, soit acceptée telle que demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

157-06-20

LOT 6 354 789

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété située sur le lot 6 354 789 :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 3.6.1 afin d'accepter l'installation d'un revêtement en toile de couleur blanche pour la construction de structures en dôme à des fins d'entreposage.

Considérant les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

Considérant qu'un avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 14 mai 2020;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis ainsi que des conditions d'acceptation concernant cette demande de dérogation;

Considérant que, selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour la propriété située sur le lot 6 354 789, soit acceptée telle que demandé avec les conditions suivantes :

- L'usage principal devra être l'entreposage d'agrégats;
- L'implantation devra être conforme aux plans préparés par Étienne Bernier, architecte (dossier 2019-055, pan A012, en date du 13 avril 2020).

Que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

158-06-20

MANDAT DE CONCEPTION D'ENSEIGNES – RÉSERVE NATURELLE DE L'ESTUAIRE-DE-LA-PETITE-RIVIÈRE-CASCAPÉDIA

Considérant que le Conseil municipal souhaite procéder à l'installation d'affiches pour les usagers des sentiers Rotary situés sur la Réserve naturelle de l'Estuaire-de-la-Petite-Rivière-Cascapédia;

Considérant l'offre déposée par la firme Sébastien Cantin pour la conception et la production d'enseignes au montant de 4 190,43 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

De mandater la firme Sébastien Cantin pour la conception et la production d'enseignes pour la Réserve naturelle de l'Estuaire-de-la-Petite-Rivière-Cascapédia, au montant de 4 190,43 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

159-06-20

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE PPA-CE - 2020-2021

Considérant la réception d'un formulaire de demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 et d'un montant disponible pour des travaux admissibles de 15 541 \$, provenant du député;

Considérant que le Conseil municipal doit porter son choix sur certaines voies de circulation afin de faire exécuter des travaux d'amélioration admissibles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

De déposer une demande d'aide financière auprès du député de Bonaventure, pour faire exécuter des travaux admissibles au Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - 2020-2021, sur la voie de circulation suivante, et ce, pour un montant disponible de 15 541 \$: la route Powell.

ADOPTÉE

160-06-20

BRANCHEMENT DE SERVICES - CHEMIN CAMPBELL- AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ

Considérant que la Ville a convenu d'une entente en 2006 avec des promoteurs immobiliers;

Considérant que lesdits promoteurs ont accepté de bonifier leur contribution initialement prévue au projet;

Considérant qu'étant donné la période de pandémie actuelle, ces travaux pourront être effectués en régie interne par le Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'affecter un montant de 30 000 \$ provenant du surplus accumulé afin d'effectuer un branchement de services sur le chemin Campbell.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'a été soumise par voie de courriel ou autre moyen de communication selon les directives mentionnées sur le site Internet de la Ville.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 24.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière